Envoyé en préfecture le 10/10/2024

Reçu en préfecture le 10/10/2024

Publié le

ID: 064-200039204-20241007-BE_2024_291-DE



Réunion du 7 octobre 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

DECISION DU BUREAU AGISSANT PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-quatre, le sept octobre à 18h, le bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, rondpoint des chênes à Mourenx, sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Mmes et MM. Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Philippe ARRIAU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Régis CASSAROUMÉ, Gérard DUCOS, Michel DUPUY, Nadia GRAMMONTIN, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Francis LARROQUE, Patrice LAURENT, Michel LAURIO, Marlène LE DIEU DE VILLE, Christian LÉCHIT, Christian LOMBART, Maryse PAYBOU, Guy PÉMARTIN, Henri POUSTIS, Didier REY.

ÉTAIENT EXCUSÉS OU ABSENTS:

Mme et MM. Fabienne COSTEDOAT-DIU, Emmanuel HANON, Michel OLIVÉ.

OBJET : RECRUTEMENT PAR VOIE CONTRACTUELLE D'UN(E) RESPONSABLE D'EQUIPE DECHETTERIES

Afin de pourvoir le poste de responsable d'équipe déchetterie (catégorie C de la Fonction publique territoriale), une vacance d'emploi a été déclarée et un appel à candidature a été publié sur le site emploi-territorial.fr

Au regard de l'absence de candidature titulaire, le jury propose de retenir un agent contractuel qui possède une expérience professionnelle intéressante dans la logistique en tant que responsable d'équipe et des connaissances dans la gestion des déchets.

C'est ainsi qu'en référence à l'article L.332-8 2° du Code de la fonction publique, le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- de recruter un agent contractuel de catégorie C de la fonction publique territoriale, dont le profil correspond à la nature des fonctions et aux besoins du service, pour 1 an renouvelable au maximum 2 ans par reconduction expresse dans la limite d'une durée totale de 3 ans,
- de conclure un contrat à durée déterminé à temps complet, à compter du 1er novembre 2024,
- de prévoir la rémunération sur la base de l'indice brut 449 indice majoré 399, assorti du régime indemnitaire attribué aux agents du cadre d'emploi des agents de maîtrise territoriaux exercant des missions équivalentes,
- d'adopter les termes du contrat annexé à la présente décision et d'autoriser son Président à le signer ainsi que les avenants s'y rapportant.

Les crédits sont prévus au budget 2024.

COMMUNES & LECO-ORTH

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée Pour extrait certifié conforme, Le président,

Patrice LAURENT